



NANTES MÉTROPOLE
DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

Marché de travaux

Création du Poste de Refoulement et Bassin de Stockage Restitution Billiou et modification du Poste de refoulement Vincendière à Carquefou

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure Adaptée Ouverte
(Article R2123-1 du code de la commande publique)

Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>
(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.)

Tout dépôt d'offre pour le lot n°2 devra être précédé d'une visite obligatoire prévue le 28 avril 2026 à partir de 10h00 (cf. art. 1.1)

Cette date de visite obligatoire est reportée au 30 avril 2026 à partir de 10h00.

ARTICLE 1 - Objet de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation porte sur l'opération de Création du Poste de Refoulement et Bassin de Stockage Restitution Billiou et modification du Poste de refoulement Vincendière (Loire-Atlantique).

Le contrat comprendra une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle de publics en difficulté.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Visite obligatoire pour le lot n°2

Dans le cadre de cette consultation, les candidats sont **impérativement** tenus de visiter les lieux d'exécution des prestations/travaux.

Aussi, les candidats doivent obligatoirement joindre à leur offre l'attestation de visite (selon le modèle versé au DCE) datée et signée par un représentant de l'acheteur.

Les dates sont fixées en page de garde du présent R.C., les modalités et informations par prise de contact avec les personnes indiquées ci-après :

Céline GOURAUD (Chargée d'opération) – Tél : 02-40-95-86-34 et 06-42-05-56-32

☐ celine.gouraud@nantesmetropole.fr

Manuela PINARD (secrétariat) – Tél : 02-52-10-83-87 et 06-08-62-46-85

☐ manuela.pinard@nantesmetropole.fr

1.2 - Mode de consultation

Procédure Adaptée Ouverte (art. R2123-1 du Code de la commande publique)

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en trois lots.

Lot	Intitulé
1	Réseaux
2	Poste et Bassin
3	Redimensionnement du poste de Vincendière

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots. Le troisième lot fera l'objet d'une consultation ultérieure, prévue au deuxième semestre 2026.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.4 – Groupement d'entreprises

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.**

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

1.5 - Nomenclature

Famille – nomenclature achats interne	travaux
Code CPV	45232410-9

1.6 Clause obligatoire d'insertion professionnelle (pour le lot n°2)

Le Donneur d'Ordre est engagé dans une démarche volontaire de promotion de l'emploi et lutte contre l'exclusion. Le cahier des charges du présent marché intègre une condition d'exécution liée à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi en application des articles L2111-1 et L2112-2 du code de la commande publique .

L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion particulières selon le nombre d'heures minimal d'insertion défini au CCAP du présent marché.

L'article du CCAP relatif aux conditions particulières d'exécution de la clause sociale précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales :

Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales de Nantes Métropole
Service Emploi et Insertion / Direction Économie et Emploi Responsables
Tél. : 02 40 99 32 91 - clausesociale@nantesmetropole.fr
2 cours du Champ de Mars – 44923 NANTES cedex 9

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Durée – Délais d'exécution

La durée du marché court de sa notification jusqu'à l'achèvement des différentes garanties contractuelles.

2.2- Variantes facultatives et obligatoires

Le choix par l'acheteur de retenir une variante (quelle soit facultative ou obligatoire) découlera strictement de l'application des critères d'attribution visés à l'article 5 ci-dessous qui permettra de considérer qu'elle est économiquement la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres de base et des variantes (facultatives et obligatoires) présentées.

2.2.1 – Variantes facultatives (à l'initiative du candidat)

Les concurrents doivent **impérativement** présenter une offre entièrement régulière au regard du dossier de consultation (solution de base).

Mais ils peuvent également proposer, conformément à l'article R2151-8 et suivants du Code de la commande publique, une offre comportant une variante pourvu que celle-ci respectent les exigences minimales détaillées suivantes :

- Lot 1 : matériaux des canalisations tout en respectant les diamètres intérieures et classe de résistance
- Lot 2 : type de soutènement, sur les modalités de reprise de la poussée d'Archimède, sur l'architecture du bassin/poste/chambre à vannes tout en respectant la géométrie globale (volumes et altimétries) et la déclaration préalable.

La variante devra être entièrement décrites techniquement et financièrement dans un document indépendant de l'offre de base. Le montant devra être reporté à l'Acte d'engagement. Les candidats indiqueront les adaptations ou modifications au C.C.T.P. et le cas échéant, aux pièces financières, qui sont nécessaires.

2.2.2 – Variante obligatoire - Prestation technique alternative (au sens de l'art. R2151-9 du Code de la commande publique)

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) - variante obligatoire n'est prévue.

2.3- Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune Prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) n'est prévue.

2.4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le DCE contient les pièces suivantes :

- * Le présent Règlement de consultation (R.C.) et son annexe « Dématérialisation »
- * Les actes d'engagement lots 1 et 2 (A.E.) et ses annexes
- * Le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes éventuelles
- * Le Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes (plans...)
- * Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U.), assorti d'un Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E.) pour le lot n°1
- * la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) pour le lot n°2
- * Le modèle d'attestation de visite

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

L'acheteur procède à **l'examen des offres avant celui des candidatures**. Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du marché.

En application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

4.1 - Contenu de la candidature électronique

Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)
Renseignements relatifs à la situation juridique et la capacité économique / financière du candidat
Formulaire DC1* (Lettre de candidature) , que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement
Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat
Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles
Effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des 3 dernières années
Références du candidat effectuées au cours des 5 dernières années : montant, date, nature des prestations/travaux réalisés et identité du client (privé ou public).
Certificat de qualifications
<p><u>pour le Lot 1 :</u> FNTP 5161 – pose de canalisations à écoulement à surface libre de DN>600 mm ou références équivalentes avec 3 certificats de capacité de moins de 5 ans FNTP 681 : pose de tubes PVC télécom LST ou références équivalentes avec 3 certificats de capacité de moins de 5 ans FNTP 5192 : construction d'une canalisation de refoulement d'eaux usées ou pluviales DN100 à 250 mm ou références équivalentes avec 3 certificats de capacité de moins de 5 ans</p> <p><u>pour le Lot 2</u> FNTP 1632 génie civil de l'eau et de l'environnement, bassins divers relatifs à l'épuration des eaux usées – capacité <5000 m3 FNTP 164 génie civil des stations de pompage, refoulement, relèvement, d'eaux usées FNTP 5422 équipement des stations de pompage eaux usées d'un débit <250 m3/h, FNTP 633 alimentation BT et automatismes, FNTP 6342 Télégestion de stations de pompage ou de traitement, FNTP 2321 terrassements courants en milieu urbain, FNTP 2532 Soutènement, autres types de soutènement hauteur < 6m FNTP 242 Micropieux FNTP 5192 construction de réseaux de refoulement d'eaux usées DN 100 à 250 mm OU LA FOURNITURE : D'un tableau de synthèse clair détaillant des références de réalisations justifiées par la présentation en annexe de 3 attestations de travaux de moins de 5 ans.</p> <p>Qualification des soudeurs sur conduites acier selon la norme NF EN ISO 9606-1 (NF EN 287-1) : Août 2017 pour le soudage par fusion des aciers, équivalent au degré d'aptitude 2 selon le fascicule de documentation de l'AFNOR A 88-110-1. L'entreprise devra fournir l'attestation en cours de validité de cette qualification établie au nom de la ou des personnes exécutant les soudures. Qualification amiante Qualibat 1552 ou équivalent en cours de validité,</p> <p>Les candidats peuvent produire la qualification demandée ou apporter par tout moyen la preuve d'une capacité équivalente. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence, le pouvoir adjudicateur acceptant tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres.</p>

*disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus, sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du même Code.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

4.2 - Contenu de l'offre électronique

Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)
L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes , dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire DC4 (www.economie.gouv.fr) dûment renseigné
L'Annexe « Données de la collectivité » , dûment complétée (<u>sans que cela constitue une obligation</u> , cette annexe pouvant être renseignée par le seul titulaire, au plus tard avant le démarrage du contrat)
Pour le lot n°2, l'attestation de visite , datée et signée par un représentant de l'acheteur
Pour le lot n°1, le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) - Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.) , dûment complété (il est précisé que le D.Q.E. est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres). <i>Ce document sera impérativement déposé en format modifiable.</i>
Pour le lot n°2, le Bordereau de Décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) , dûment renseigné. Seul le total de la DPGF sera contractuel
Pour le lot n°1 : Le mémoire technique au sein duquel le candidat précisera les éléments ci-après. Ce mémoire <u>y compris les annexes</u> fera maximum 50 pages par offre présentée. Les indications concernant la qualité des principales fournitures et les références des fournisseurs correspondants Le programme d'exécution des ouvrages indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases et les points d'arrêt du chantier regroupés dans un planning Les indications concernant la méthodologie d'exécution des travaux et la prise en compte des contraintes du site et de la continuité de service Les moyens humains et matériels de l'entreprise La démarche environnement et le traitement des déchets L'hygiène, la sécurité et la démarche qualité de l'entreprise comprenant notamment les indications concernant les contrôles que le candidat s'engage à effectuer à ses frais L'implantation et l'encombrement du chantier, les installations de chantier.

Pour le lot n°2 : Le mémoire technique au sein duquel le candidat précisera les éléments ci-après, selon la décomposition indiquée.

Ce mémoire y compris les annexes fera maximum 150 pages par offre présentée.

Chapitre 1 : Moyens humains et matériels : La description de l'organigramme de l'équipe projet en précisant le ou les sous-traitants déclarés et/ou potentiel et des équipes intervenantes sur site en précisant leur nombre, leur domaine d'application, leurs CV et leurs habilitations. La description des moyens matériels affectés au chantier par phase.

Chapitre 2 : Description des équipements et installations prévus : comprend notamment les fiches techniques. Les marques et références de tous les équipements devront être renseignées.

Chapitre 3 : Notes de calculs justificatives pour le dimensionnement du génie civil, des équipements hydrauliques (pompes et ballons antibélier) et le bilan de puissance électrique.

Chapitre 4 : Méthodologie : Organisation et méthodologie prévues par les candidats pour chaque type de travaux et la prise en compte des contraintes avec les réponses apportées

Chapitre 5 : Note de fiabilité de type AMDEC

Chapitre 6 : planning prévisionnel : le programme d'exécution des ouvrages indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases et les points d'arrêt du chantier

Chapitre 7 : l'implantation et l'encombrement du chantier avec les installations de chantier et les accès

Chapitre 8 : la démarche qualité avec l'indication des contrôles que le candidat s'engage à effectuer à ses frais.

Chapitre 9 : Les précisions sur le bilan énergétique du système de pompage proposé : l'entreprise fournira les caractéristiques des pompes, notamment, le rendement des machines élévatoires, la consommation d'énergie par m3 d'eau relevée

En conséquence, en cas de réponse aux deux lots, chaque mémoire respectera le nombre de page maximum indiqué ci-dessus.

Remarque : seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout pli déposé sera considéré comme une offre.

ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Pour le lot n°1 :

Critères	Coefficient
Valeur technique	55
Qualité des principales fournitures	10
Pertinence du programme d'exécution des ouvrages avec le planning	15
Pertinence de la méthodologie d'exécution envisagée et analyse des contraintes du site	20
Hygiène, sécurité et démarche qualité comportant notamment les contrôles que le candidat s'engage à effectuer à ses frais	5
Pertinence des propositions relatives à l'implantation et à l'encombrement du chantier	5
Valeur environnementale	5
Pertinence de la démarche environnementale et du traitement des déchets en lien avec l'exécution du marché	5
Prix des prestations (montant du DQE)	40

Pour le lot n°2 :

Critères	Coefficient
Valeur technique	55
Qualité des principales fournitures	10
Pertinence du programme d'exécution des ouvrages avec le planning	10
Pertinence de la méthodologie d'exécution envisagée et analyse des contraintes du site	20
Notes de calculs justificatives	2,5
Fiabilité de l'installation proposée au regard de l'AMDEC	2,5
Pertinence de la Démarche qualité et contrôles	5
Pertinence des propositions relatives à l'implantation et à l'encombrement du chantier	5
Valeur environnementale	10
Pertinence de la démarche environnementale et du traitement des déchets en lien avec l'exécution du marché	5
Qualité du bilan énergétique du système de pompage proposé	5
Prix des prestations (montant du DPGF)	35

Chaque critère et sous critère sera noté sur 5.

Incohérences constatées dans les prix

Pour le lot n°1 (prix unitaires):

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U.. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente »

Pour le lot n°2 (prix global et forfaitaire) :

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'acte d'engagement, c'est le montant inscrit dans ce dernier document qui prévaudra et sous-tendra en conséquence le jugement des offres. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions de l'Acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Négociation et régularisation

Dans un premier temps, et si l'acheteur le souhaite, il pourra être demandé aux soumissionnaires concernés de rendre leurs offres régulières.

Dans un deuxième temps, et après une première analyse des offres, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, avec les **3 offres** les mieux classées au vu de cette première analyse.

Cette négociation aura pour objectif d'optimiser les offres tant d'un point de vue qualitatif et technique que financier.

L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats via la messagerie sécurisée. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier.

ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminé en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L2141-11 du code de la commande publique l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 6 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : **<https://marchespublics.nantesmetropole.fr>**

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.

En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt

contact.marches@nantesmetropole.fr